BENNES MANJOT

Une société du GROUPE MANJOT

ANNEXE 3

PROCES-VERBAL DE CONTROLE DE CONFORMITE INITIAL D'UN VEHICULE

D'un PTAC supérieur à 3,5 tonnes

DATE DU CONTROLE	**15/12/2017**
N° DE CONTROLE	**20145**
CARROSSIER (nom et adresse)	**BENNES MANJOT – 9 Rue Yves Toudic – 69200 VENISSIEUX**
DATE D'ECHEANCE DE LA QUALIFICATION	**10 Décembre 2019** (Voir attestation ci-jointe)

IDENTIFICATION DU VEHICULE (2) :

(D 1) Marque : **RENAULT**
(D 2) Type Variante Version :**HD010UKZ84MGAVVT3680Z0NAK5NNG1**
(E) Numéro d'identification ou numéro d'ordre dans la série du type : **VF631S360JD000525**
(F 2) Masse en charge maximale admissible en service dans l'Etat (PTAC) (kg) : **32000**
(F 3) Masse en charge maximale admissible de l'ensemble en service dans l'Etat (PTRA) (kg) **44000**
(G) Masse en service (G1 + 75) (kg) : **15675**
(G1) Poids à vide national (PV) (kg) : **15600**
(J 1) Genre national : **CAM**
(J 3) Carrosserie (désignation nationale) (3) : **BENNE**
(P 6) Puissance administrative (CV) : **34**
(S1) Nombre de places assises (y compris celle du conducteur) : **2**

Voir certificat de conformité du véhicule de base pour les rubriques suivantes : (D3), (F1), (J), (K), (P1), (P2), (P3), (U1), (U2), (V9)

DIMENSIONS : Longueur : L = **8.869** m Largeur : l = **2.55** m Surface L x l = **22.616** m2

ENGAGEMENT DU CARROSSIER :
Je soussigné, carrossier, certifie :
* Disposer d'une qualification en cours de validité au titre de l'article R321-15 du code de la route ;
* Avoir carrossé le véhicule identifié ci dessus ;
* Que ce véhicule peut être immatriculé sans réception complémentaire compte tenu de ce que :
  - le châssis est resté conforme au type décrit dans la notice du constructeur et n'a subi aucune transformation ;
  - le véhicule satisfait, dans les conditions prévues par les arrêtés d'application, aux dispositions des articles R.311-1 à R.318-8, R.321-10 et R.413-13 du code de la route, pour la catégorie du véhicule concerné ;
  - le porte-à-faux arrière du véhicule, non compris les ferrures et charnières satisfait aux limites minimale et maximale fixées par le constructeur :
    - dans le certificat de conformité (1) ;
    - dans l'accord fourni par son service technique (1);

et la longueur des ferrures est inférieure à 120 mm.
  - les poids en charge sur les essieux sont égaux ou supérieurs aux charges au sol minimales, et inférieurs ou égaux aux charges au sol maximales fixées par le constructeur :
  - la largeur du véhicule n'excède pas celle fixée par le constructeur ;

- le véhicule ne sera pas immatriculé dans le genre (J1) TCP ou n'est pas un véhicule spécialisé non affecté au transport de marchandises (RESP, SRSP, VASP , sauf VASP-BOM) ;
- le véhicule ne sera pas immatriculé sous un double genre (J1) et (ou) une double carrosserie (J3)

Renseignements complémentaires:

Fait à Vénissieux
Le 15/12/2017
Signature et cachet du carrossier qualifié

BENNES MANJOT SAS
Groupe MANJOT
9 Rue Yves TOUDIC ZI
69200 VENISSIEUX
Tél : 04 72 50 31 40 -Fax : 04 72 50 34 50
SIRET : 95850868100011-APE : 2920Z
N TVA Intracom : FR49958508681

(1) rayer la ou les mentions inutiles
(2) Références communautaires de la directive 1999/37/CE relative aux documents d'immatriculation. Pour les rubriques